

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1357

1^{er} juillet 2010

SOMMAIRE

Al Badr B. Holding	65126	Gefipar Holding S.A.	65124
Alice Holding S.A.	65126	Hastings & Cornwall S.A.	65135
Alpha-Oceane Investments S.A.	65129	HSH Real Estate Lux S.à r.l.	65124
A.S. Watson Investments S.à r.l.	65113	Hutchison Port Holdings S.à r.l.	65122
Bei de Fliedermais	65131	IMMO Gérance Lux S.A.	65136
Burglux S.à r.l.	65129	Investment Select Fund III	65125
Cairnbulg S.A.	65131	Jaluit Investments S.à r.l.	65136
Canova Sicav	65091	Jaluit Investments S.à r.l.	65135
Chartis Luxembourg Financing Limited	65107	Jaluit Investments S.à r.l.	65136
Cimabue Sicav	65091	Kreizheck S.à r.l.	65132
Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch	65111	Lancelot Ector	65136
Columbus Holdings Monaco S.A.	65122	Mirabaud Bonds	65125
Crystal Rosewood S.à r.l.	65114	Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A.	65107
CSN Cement S.à r.l.	65111	N.S.D. Nouvelle Société de Développe- ment S.A.	65134
Development Venture III S.C.A.	65091	Parissimmo S.A.	65136
Dorina S.A.	65131	Pneus Goedert S.à r.l.	65129
ESSY S.A.	65134	Reflex RH S.A.	65090
Eurofund Investments Crown Walk S.à r.l.	65132	Risk & Insurance Services S.A. (Luxem- bourg)	65112
Eurofund Investments Crown Walk S.à r.l.	65132	Rowan Luxembourg S.à r.l.	65090
Faïence S.A.	65135	Royale Neuve VII S.à r.l.	65126
Fidelity Funds II	65120	Schullfest Dikrich	65120
Fleur Lys S.à r.l.	65113	ServiceMagic Europe S.à r.l.	65090
FOGA Finance S.A.	65112	Thewix Pharma S.A.	65123
Fondation luxembourgeoise des ingé- nieurs, architectes et industriels	65127	Trafalgar Capital S.à r.l.	65090
FW Europe Financial Holdings S.à r.l.	65123	Unibios Water Technologies	65114
		William Blair SICAV	65090

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 21.075.130,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.
Référence de publication: 2010060489/11.
(100075366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

ServiceMagic Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.204.000,00.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 142.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.
Référence de publication: 2010060490/11.
(100075370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.117.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.
Référence de publication: 2010060492/10.
(100075017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Reflex RH S.A., Société Anonyme.Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.
R.C.S. Luxembourg B 116.750.

STATUTS COORDONNES déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 21 mai 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire
Référence de publication: 2010060493/14.
(100074878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

William Blair SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 98.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.
Référence de publication: 2010060494/10.
(100075364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Canova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANOVA SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010060856/14.

(100075396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Cimabue Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIMABUE SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010060862/14.

(100075397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.467.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

(1) DV III General Partner S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Ms Nicole HOFFMANN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on May 21, 2010; and

(2) AXA Real Estate Investment Managers France, a société anonyme governed by the laws of France, having its registered office located at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France, registered under number 397 991 670 R.C.S. Nanterre ("AXA REIM France"),

represented by Ms Nicole HOFFMANN, prenamed, by virtue of a proxy, given Luxembourg on May 20, 2010.

The above proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated her above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declared to organize among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among DV III General Partner S.A., as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form

of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "Development Venture III S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal intermediary holding vehicles (the "Intermediary Holding Vehicles") , in Luxembourg and/or abroad, whose purpose is the acquisition, development, letting, refurbishment, management and/or disposal of real estate investments (the "Properties"), (ii) the administration, development and management of such real estate holdings, and (iii) the direct and/or indirect financing of the Properties and/or Intermediary Holding Vehicles in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire and/or dispose of by way of subscription, purchase, exchange or any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer, notably but not exclusively by the Intermediary Holding Vehicles; (ii) exercise all rights attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect assistance to the Intermediary Holding Vehicles in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever, or issue any debt instrument in any form whatsoever; and (v) carry out any transaction whatsoever, whether commercial or financial, with respect to movable or immovable assets subject always, as regards (i) to (v), that any such action is, directly or indirectly, connected with the acquisition, development, letting, refurbishment, management and/or disposal of real estate investments.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be, for any amendment of the Articles of Association and pursuant to article 32 of the Articles of Association. The consent of the General Partner shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into twenty one thousand (21,000) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder (s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and ten thousand (10,000) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The Class A Shares are freely transferable.

The Class B Shares will be in the form of registered shares only. The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer. The Articles of

Association will be amended accordingly. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) Class A Shares and two hundred fifty million (250,000,000) Class B Shares. Each authorised share of each class has a nominal value of one (1.-) euro (EUR 1.-).

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, Article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

7.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Management, Supervisory Board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by DV III General Partner S.A. (the "General Partner"), in its capacity as unlimited partner and holder of the Class B Shares of the Company.

The General Partner may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other General Partner, the General Partner must be immediately replaced by a new general partner, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. The General Partner to be removed shall have no veto right in its capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

Art. 11. Delegation of Powers, Representation of the Company. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The General Partner may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in the event that the General Partner is a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the General Partner may receive a management fee in respect of the carrying out of its management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the General Partner in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or are a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the General Partner, Indemnification. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the General Partner), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Dissolution, Incapacity of the General Partner. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another General Partner, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the independent approved auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual consent.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an external auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June at 3.00 p.m.

If such day is public holiday or a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The General Partner or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The General Partner may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the General Partner or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The General Partner must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers (formulaires) expressed in the English language.

Any ballot paper (formulaire) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper (formulaire) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (formulaire) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (formulaire) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Association, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares and Class B Shares pro rata to their stake in the issued capital. Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the General Partner may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the General Partner or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number and class of shares	Amount paid-in
AXA Real Estate Investment Managers France	EUR 21,000.	21,000 Class A Shares	EUR 5,250.
DV III General Partner S.A.	EUR 10,000.-	10,000 Class B Shares	EUR 2,500.
Total:	EUR 31,000.	31,000	EUR 7,750.

The shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7.750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one hundred four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Mr Laurent Liot, employee, born in Suresnes (France) on 19 March 1953, having his professional address at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex, France;
- Mr Guillaume Spinner, employee, born in Clamart (France) on 20 December 1973 having his professional address at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex, France;
- Mr Richard Pinnock, employee, born in Enfield (United Kingdom) on 27 December 1959, having his professional address at 7 Newgate Street, London EC1A 1NX, United Kingdom.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

(1) DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Madame Nicole HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 mai 2010, et

(2) AXA Real Estate Investment Managers France, une société anonyme régie par les lois françaises, ayant son siège social à Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France, immatriculée sous le numéro 397 991 670 R.C.S. Nanterre,

représentée par Madame Nicole HOFFMANN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris (F), le 20 mai 2010.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué précédemment, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre DV III General Partner S.A., associé commandité, et le(s) actionnaire(s) commanditaire(s), une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Development Venture III S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Associé Commandité.

Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'Associé Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession de véhicules de détention intermédiaire (les «Véhicules de Détention Intermédiaire»), à Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet est l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, la gestion et/ou la cession d'investissements immobiliers (les «Propriétés»), (ii) l'administration, le développement et la cession de ces participations immobilières, et (iii) le financement direct et/ou indirect des Propriétés et/ou Véhicules de Détention Intermédiaire dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

La Société peut notamment (i) acquérir et/ou céder par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes actions, parts et autres titres de participation, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers représentant des droits de propriété, de créances ou de titres transmissibles émis par tous émetteurs publics ou privés, notamment mais pas exclusivement par les Véhicules de Détention Intermédiaire, (ii) exercer tous droits attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance directe et/ou indirecte aux Véhicules de Détention Intermédiaire dans lesquelles la Société détient, directement ou in-

directement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, de facilités ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit, (iv) octroyer des prêts sous quelque forme que ce soit, ou émettre tout instrument de dette sous quelque forme que ce soit, et (v) exécuter toute transaction quelle qu'elle soit, qu'elle soit commerciale ou financière, relative à des biens meuble ou immeuble, à condition toujours que pour les points (i) à (v) toutes ces opérations se rapportent, directement ou indirectement, à l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, la gestion et/ou la disposition d'investissements immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord de l'Associé Commandité sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par vingt et un mille (21.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) et dix mille (10.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par l'associé commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les Actions de Catégorie A sont librement cessibles.

Les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives. Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme Associé Commandité de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) d'Actions de Catégorie A et deux cent cinquante millions (250.000.000) d'Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

L'Associé Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Associé Commandité.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. L'Associé Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Associé Commandité à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Gestion, Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par DV III General Partner S.A. (l'«Associé Commandité») en sa qualité de seul associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

L'Associé Commandité peut être révoqué seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Associé Commandité, il doit être immédiatement remplacé par un nouvel associé commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. L'Associé Commandité à révoquer n'a, en sa qualité d'associé commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou son remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

Art. 11. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

L'Associé Commandité peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de l'Associé Commandité (agissant, dans le cas où l'Associé Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Associé Commandité).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou

par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses de l'Associé Commandité. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, l'Associé Commandité peut recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'il aura exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que l'Associé Commandité (ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés) voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité de l'Associé Commandité, Indemnisation. L'Associé Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que l'Associé Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera l'Associé Commandité (ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Associé Commandité (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé de l'Associé Commandité), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution, Incapacité de l'Associé Commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale de l'Associé Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Associé Commandité, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouvel Associé Commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par l'Associé Commandité sur les sujets que ce dernier peut déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction est présente ou représentée. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié ou un jour bancaire non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. L'Associé Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par l'Associé Commandité, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. L'Associé Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par l'Associé Commandité ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. L'Associé Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par l'Associé Commandité.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. L'Associé Commandité prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pourcent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, l'Associé Commandité peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B. L'Associé Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par l'Associé Commandité ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi arrêté par les parties comparantes, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
1) AXA Real Estate Investment Managers France	21.000,- EUR	21.000 Actions de Catégorie A	5.250,- EUR
2) DV III General Partner S.A.	10.000,- EUR	10.000 Actions de Catégorie B	2.500,- EUR
Total:	31.000,- EUR	31,000	7.750,- EUR

Ces actions ont été libérées à concurrence de 25%, par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Monsieur Laurent Liot, employé privé, né à Suresnes (France) le 19 mars 1953, ayant son adresse professionnelle au Cœur Défense Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex, France;
- Monsieur Guillaume Spinner, employé privé, né à Clamart (France) le 20 décembre 1973, ayant son adresse professionnelle au Cœur Défense Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex, France;
- Monsieur Richard Pinnock, employé privé, né à Enfield (Royaume-Uni) le 27 décembre 1959, ayant son adresse professionnelle au 7 Newgate Street, Londres EC1A 1NX, Royaume-Uni.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. HOFFMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23064. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010064839/855.

(100081082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054356/10.

(100068997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Chartis Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 43.596.247,08.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht).

R.C.S. Luxembourg B 134.744.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Chartis Luxembourg Financing Limited, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom and its principal office and centre of main interests at 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht), L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.744 (the Company). The Company was registered with the Registrar of Companies for England and Wales on 11 October 2007. The Company decided to transfer its principal office, centre of main interests and the place of its effective management (but not its registered office) from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 November 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 195 of 24 January 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1 December 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Chartis Overseas Limited, a company organised and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 29 Richmond Road, Pembroke HM 08, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under file number 1431 (the Sole Shareholder).

Hereby represented by Regis Galiotto, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 31 December 2009 given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1,878,625 (one million eight hundred and seventy-eight thousand six hundred twenty-five pounds sterling) in order to bring the share capital from its present amount of GBP 41,717,622.08 (forty-one million seven hundred and seventeen thousand six hundred twenty-two pounds sterling and eight pence) to GBP 43,596,247.08 (forty-three million five hundred and ninety-six thousand and two hundred and forty-seven pounds sterling and eight pence), by way of the issue of 187,862,500 (one hundred and eighty-seven million eight hundred and sixty-two thousand five hundred) ordinary shares, having a par value of GBP 0.01 (one penny sterling) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment to article 5. of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

4. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,878,625 (one million eight hundred and seventy-eight thousand six hundred twenty-five pounds sterling) in order to bring the share capital from its present amount of GBP 41,717,622.08 (forty-one million seven hundred and seventeen thousand six hundred twenty-two pounds sterling and eight pence) to GBP 43,596,247.08 (forty-three million five hundred and ninety-six thousand and two hundred and forty-seven pounds sterling and eight pence), by way of the issue of 187,862,500 (one hundred and eighty-seven million eight hundred and sixty-two thousand five hundred) ordinary shares, having a par value of GBP 0.01 (one penny sterling) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Chartis Overseas Limited, represented as stated above, declares to subscribe to 187,862,500 (one hundred eighty-seven million eight hundred and sixty-two thousand five hundred) new ordinary shares having a par value of GBP 0.01 (one penny sterling) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of GBP 1,878,625 (one million eight hundred and seventy-eight thousand six hundred twenty-five pounds sterling) (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable is to be allocated to the corporate nominal share capital of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by, inter alia:

(i) a balance sheet of the Company dated as of 30 November 2009 and signed for approval by the management of the Company.

(ii) a certificate dated as of 31 December 2009 issued by the Company, which notably states:

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached balance sheet amounts to GBP 1,878,625 (one million eight hundred and seventy-eight thousand six hundred twenty-five pounds sterling) and since the date of the attached balance sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The above documents, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5.** The corporate share capital of the Company is set at 43,596,247.08 (forty-three million five hundred and ninety-six thousand and two hundred forty-seven pounds sterling and eight pence) divided into 4,359,624,708 (four billion three hundred and fifty-nine million six hundred twenty-four thousand seven hundred and eight) ordinary shares in registered form with a nominal value of GBP 0.01 (one penny sterling) each. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. Subject to the applicable laws or regulations, the Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate share capital".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any director (gérant) of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand eight hundred Euro (2,800.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Chartis Luxembourg Financing Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom et le siège de sa direction effective au 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht), L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.744 (la Société). La Société a été immatriculée au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles en date du 11 octobre 2007. La Société a décidé de transférer son administration centrale, le centre de ses intérêts principaux ainsi que l'endroit de sa direction effective (mais pas son siège social) du Royaume-Uni vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 24 janvier 2008. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du premier décembre 2009 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Chartis Overseas Limited, une société régie par et existante sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à 29 Richmond Road, Pembroke HM 08, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 1431 (l'Associé Unique).

Ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 31 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 1.878.625 (un million huit cent soixante dix-huit mille six cent vingt-cinq livres sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de GBP 41.717.622,08 (quarante et un millions sept cent dix-sept mille six cent vingt-deux livres sterling et huit pence) à GBP 43.596.247,08 (quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt seize mille deux cent quarante-sept livres sterling et huit pence), par l'émission de 187.862.500 (cent quatre-vingt sept millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny sterling) chacune;

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 1. ci-dessus;

4. Divers.

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.878.625 (un million huit cent soixante dix-huit mille six cent vingt-cinq livres sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de GBP 41.717.622,08 (quarante et un millions sept cent dix-sept mille six cent vingt-deux livres sterling et huit pence) à GBP 43.596.247,08 (quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt seize mille deux cent quarante-sept livres sterling et huit pence), par l'émission de 187.862.500 (cent quatre-vingt sept millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

Chartis Overseas Limited, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à 187.862.500 (cent quatre-vingt sept millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny sterling) chacune et libérer entièrement ces parts sociales par un apport en nature d'une créance d'un montant total de GBP 1.878.625 (un million huit cent soixante dix-huit mille six cent vingt-cinq livres sterling) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance, sera affecté au capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée, entre autres, par:

- (i) un bilan de la société en date du 30 novembre 2009 signée pour accord par la gérance de la Société.
- (ii) un certificat en date du 31 décembre 2009 émis par la gérance de la Société, qui stipule en particulier:

"- l'Associé Unique possède la Créance, il la possède seul et jouit du pouvoir d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'échéance, sans déduction;

- sur la base des principes comptables généralement acceptés, le montant total de la Créance apportée à la Société et tel qu'apparaissant au bilan ci-joint s'élève à GBP 1.878.625 (un million huit cent soixante dix-huit mille six cent vingt-cinq livres sterling) et depuis la date dudit bilan attaché aux présentes aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié cet apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumis à aucune restriction ou grevée d'aucun gage ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités en vue de transférer le titre de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société possédera la Créance qui s'éteindra par confusion en vertu de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois."

Les documents ci-dessus, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 43.596.247,08 (quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt seize mille deux cent quarante-sept livres sterling et huit pence) divisé en 4.359.624.708 (quatre milliards trois cent cinquante-neuf millions six cent vingt-quatre mille sept cent huit) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny sterling) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Sous réserve des lois ou réglementations applicables, la Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat de ses propres parts sociales résulte d'une réduction du capital social de la Société."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille huit cents Euros (2.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/773. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010077620/206.

(100070145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.118.

—
Extrait des résolutions écrites daté du 14 décembre 2009

Par la présente nous vous informons que la dénomination de la personne morale de droit étranger a changé. Veuillez noter que le nouveau nom est Cinram International (Hungary) Servicing Limited Liability Company.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010059100/13.

(100073758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

CSN Cement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 174.840.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 avril 2010, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de M Enéas Garcia Diniz de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 avril 2010.
- Démission de M Alberto Monteiro de Queiroz Netto de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 avril 2010.
- Nomination de M Marcelo Martins Fonseca, né le 16 janvier 1972 à Rio de Janeiro/RJ, au Brésil, ayant pour adresse professionnelle le Av. Brigadeiro Faria Lima, 3400-19 andar, 04538-132 Sao Paulo SP, à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 20 avril 2010 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Alberto Monteiro de Queiroz Netto, né le 30 novembre 1967 à Rio de Janeiro/RJ, au Brésil, ayant pour adresse professionnelle le Av. Brigadeiro Faria Lima, 3400-19 andar, 04538-132 Sao Paulo SP, à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 20 avril 2010 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 20 avril 2010 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à s'-Gravenhage, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 20 avril 2010 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 20 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

A dater du 12 avril 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant A:

Paulo Penido Pinto Marques

Marcelo Martins Fonseca

Alberto Monteiro de Queiroz Netto

Gérant B:

Marco Weijermans

Robert van 't Hoeft

Fabrice Rota

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CSN Cement S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010073914/41.

(100067226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

Risk & Insurance Services S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.393.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 décembre 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur Lars Thykier, demeurant à Borupvang 4, 2750 Ballerup, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Poul Almlund, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 21 avril 2010

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Lars Thykier comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Poul Almlund, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2009.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Madame Pia Laub von Gottberg, Monsieur Lars Thykier et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Deloitte SA comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ...

Pour Risk & Insurance Services SA (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010059166/22.

(100073479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

FOGA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Centre Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 132.059.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FOGA finance s.a. RCS Luxembourg B N° 132.059 tenue au siège social en date du 26 juin 2009.

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Olivier Michel AMENGUAL
- Madame Ada AMENGUAL-JANIETZ
- Monsieur Guy GASIOROWSKI
- Monsieur Francis AUPETIT

qu'ils ont exercés depuis leur nomination par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 septembre 2008 jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de les nommer à nouveau à cette fonction pour une nouvelle période de six ans.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat de commissaire de la société "Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l." qu'il a exercé depuis sa nomination par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 août 2007 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de "Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l." comme commissaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de le nommer "READ S.à r.l." avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B 45.083, comme nouveau commissaire pour une période de six ans.

Fait en deux exemplaires

Pour extrait conforme

Pour FOGA Finance SA

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010076720/32.

(100070385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

A.S. Watson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.456.

En date du 10 mai 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associée ASW Investments 1 S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 4.000 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg qui les acquiert.

- l'associée ASW Investments 2 S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 500 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précitée, qui les acquiert.

- l'associée ASW Investments 3 S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 500 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précitée, qui les acquiert.

En conséquence, U.F. Investments S.à r.l., précitée, devient l'associée unique dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010059687/19.

(100074122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Fleur Lys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 7, d'Baach aus.

R.C.S. Luxembourg B 113.788.

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Nuno Miguel SILVA DA CRUZ, peintre-décorateur, né à Oliveira Do Hospital (Portugal) le 3 septembre 1979, demeurant à L-9209 Diekirch, 7, d'Baach Aus;

2. Mademoiselle Sandra SILVA DA CRUZ, employée privée, née à Sandomil/Seia (Portugal) le 6 septembre 1983, demeurant à L-9145 Erpeldange, 130, Porte des Ardennes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "FLEUR LYS S.à r.l.", avec siège social à L-9209 Diekirch, 7, d'Baach aus, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 952 du 16 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.788

ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Ils prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Ils déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Monsieur Nuno Miguel SILVA DA CRUZ, préqualifié.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Silva Da Cruz, Silva Da Cruz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 7 mai 2010. Relation: DIE/2010/4356. Reçu soixante-quinze euros (75, €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 mai 2010.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2010077614/35.

(100070147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.443.

Par résolutions signées en date du 27 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Yannick Poos avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat
2. acceptation de la démission de Franck Doineau avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat
3. nomination de Bruno Bagnouls avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. nomination de Fabian Sires avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010059702/19.

(100074125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Unibios Water Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.114.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company of Greek law UNIBIOS HOLDINGS SA, with registered office in 106 72 Athens (Greece), 19, Lycabettus Street, registered with S.A. Reg. number 6031/06/B/86/101; VAT number EL 094002320.

Here represented by:

Mr. Orfeas Mavrikios, residing in GR-16675 Voula, 44, Odysseos.

Qualified to represent the company, acting alone to establish the present company, pursuant to a resolution of the board of directors of April 6th 2010.

The English translation of this resolution after having been signed "ne varietur" by Mr. Orfeas Mavrikios acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES".

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the development of known brands such as Culligan, Aquatronics, etc. and the taking of participating interests, making investments in new companies, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests, mainly into companies active in water treatment, water re-use, technologies applications and services, and generally into "green" economy in Europe and globally.

The corporation will also provide consulting and other services to its subsidiaries or third-party companies.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31.000,00 (thirty-one thousand euro) divided into 62.000 (sixty-two thousand) shares with a nominal value of EUR 0,50 (fifty eurocent) each.

The authorized capital is fixed to EUR 50.000.000,00 (fifty million euro).

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital, even by contributions other than in cash. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members but no more than nine directors, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of May at 12.00 o'clock.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed all the 62.000 (sixty-two thousand) shares.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31.000,00 (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1.500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 1 (one) and that of the auditors at 1 (one).
2. Is appointed as director:

Mr. Orfeas MAVRIKIOS, born in Athens on October 1st 1960, with residence at GR-16675 Voula, 44, Odysseos.

3. Has been appointed auditor (réviseur d'entreprises):

The private liability company (S.à.r.l.) "VAN GEET, DERICK & Co, REVISEURS D'ENTREPRISES" (agrée), with registered office in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, registered in the Register of Commerce of Luxembourg B with number 73.376.

4. The mandate of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

5. The registered office will be fixed at L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit grec UNIBIOS HOLDINGS SA, ayant son siège social à 106 72 Athènes (Grèce), 19, Lycabettus Street, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro S.A. Reg. number 6031/06/B/86/101; numéro de TVA EL 094002320.

Ici représentée par:

Monsieur Orfeas Mavrikios, demeurant à GR-16675 Voula (Grèce), 44, Odysseos.

Ayant le pouvoir de représenter la société, agissant seul pour la constitution de la présente société, en vertu de la résolution du conseil d'administration en date du 6 avril 2010.

La traduction de cette résolution en anglais, après avoir été signée "ne varietur" par Mr. Orfeas Mavrikios agissant au nom de la comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le développement de marques connues telles que Culligan, Aquatronics, etc., et la prise de participations, et investissements dans de nouvelles sociétés, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, actives dans le traitement de l'eau, le recyclage de l'eau, ses applications, technologies et services, et en général dans l'économie "verte" européenne et mondiale.

La société a également pour objet le conseil et la prestation d'autres services pour ses filiales et pour d'autres compagnies.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000.00 (trente et un mille euros) divisé en 62.000 (soixante-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cent) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,00 (cinquante millions d'euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de ces statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation et faire constater l'augmentation de capital ainsi intervenue en bonne et due forme.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et neuf membres au maximum, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai à midi à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante pré qualifiée déclare souscrire la totalité des 62.000 (soixante-deux mille) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des réviseur d'entreprises à 1 (un).
2. Est appelé à la fonction d'administrateur:

Mr. Orfeas MAVRIKIOS, né à Athènes le 1^{er} octobre 1960, demeurant à GR-16675 Voula, 44, Odysseos.

3. Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises:

La société à responsabilité limitée "VAN GEET, DERICK & Co, REVISEURS D'ENTREPRISES" (agrée), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.376.

4. Les mandats de l'administrateur et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5. Le siège social est fixé au L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Mavrikios et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. LAC/2010/20742. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010077651/305.

(100070425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Fidelity Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 76.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2010

L'assemblée a décidé:

- De ré-élire quatre (4) administrateurs:

. M. Reza Mikael Nikou, Luntmagarkatan 18, S-11137 Stockholm, Suède

. M. Nishith Gandhi, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

. M. Charles Hutchinson, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

. FIL (Luxembourg) S.A., 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle:

. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Marc Wathelet

Director, FIL (Luxembourg) S.A. / Corporate Director, Fidelity Funds II

Référence de publication: 2010059722/23.

(100073955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Schullfest Dikrich, Association sans but lucratif.

Siège social: Diekirch,

R.C.S. Luxembourg F 8.355.

STATUTS

Entre les soussignés:

Nom, Prénom, Profession, Adresse, Signature

Dahm Monique, Institutrice, 27, rue Muller-Fromes, L-9261 Diekirch, Signature

Kneip Carole, Institutrice, 49, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch, Signature

Kremer Marc, Instituteur, 36, rue de Welscheid, L-9090 Warken, Signature

Walch Danièle, Institutrice, 3a Parc Welwert, L-9147 Erpeldange, Signature

Wald Patrick, Instituteur, 7, rue de Beringen, L-7517 Mersch, Signature

Weydert Patrice, Institutrice, 10, rue Muller-Fromes, L-9261 Diekirch, Signature

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les statuts ci-après

Dénomination, Durée, Siège, Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de SCHULLFEST DIKRICH

Art. 2. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 3. L'association a son siège social à Diekirch.

Art. 4. L'association a pour objet:

- d'organiser les fêtes scolaires

- de publier les journaux scolaires

- d'organiser des activités parascolaires

Composition, Admission, Exclusion, Cotisations

Art. 5. L'association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut pas être inférieur à 3.

Peut devenir membre actif de l'association toute personne enseignant à l'école fondamentale de Diekirch.

Art. 6. Le comité de l'association statuera sur toute demande d'admission.

Art. 7. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au conseil d'administration.

Art. 8. Tout associé peut être exclu par le comité en cas d'infraction grave aux présents statuts.

Art. 9. Les membres payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du comité. Le montant maximum de la cotisation ne peut dépasser la somme de 10 €.

Assemblée générale

Art. 10. Le comité convoquera une fois par année tous les membres réunis en assemblée ordinaire, sur convocation du président, adressée au moins une semaine à l'avance par courrier simple à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Deux contrôleurs des comptes sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 2 ans.

Art. 11. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 12. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Art. 13. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Administration

Art. 14. L'association est gérée par un comité composé de 3 membres au moins et de 11 membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Leur mandat a une durée de deux ans.

Art. 15. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Art. 16. Le comité se réunit chaque fois que cela est nécessaire. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou d'un tiers de ses membres.

Art. 17. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 18. Le comité gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Ressources

Art. 19. Les moyens financiers de l'association se composent:

- a. des cotisations des membres actifs;
- b. des recettes pouvant résulter des activités parascolaires auxquelles l'association participe ou qu'elle organise;
- c. des intérêts;
- d. des dons;
- e. des ressources non interdites par la loi;

Les moyens financiers de l'association sont utilisées aux fins définies à l'article 4.

Mode d'établissement des comptes

Art. 20. Le comité établit le compte de recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet, après vérification par les contrôleurs de comptes, pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

Modification des statuts

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation.

Art. 22. Les modifications des statuts ainsi que leur publications s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Dissolution et Liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Dispositions finales

Art. 25. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres se réfèrent aux dispositions de loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Fait à Diekirch, le 28 avril 2010. KNEIP Carole / Weydert Patrice / Kremer Marc / Dahm Monique / Danièle
Walch / Patrick Wald.

Référence de publication: 2010077616/85.

(100070589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Hutchison Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.429.

En date du 10 mai 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associée HPH Investments 1 S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 4.000 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg qui les acquiert.

- l'associée HPH Investments 2 S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 500 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précitée, qui les acquiert.

- l'associée HPH Investments 3 S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a cédé 500 parts sociales à U.F. Investments S.à r.l., précitée, qui les acquiert.

En conséquence, U.F. Investments S.à r.l., précitée, devient l'associée unique dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010059728/19.

(100074126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Columbus Holdings Monaco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.124.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 mai 2010

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 7 mai 2010:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver la démission de M. Peter Morris de son mandat d'administrateur de la Société à compter du 30 avril 2010, date de sa démission.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver la nomination par le Conseil d'Administration de la Société de M. Pierre Laborie, 24 juin 1970 à Aurillac (France), résidant au 50 avenue Georges Clémenceau (06400 Nice) en tant qu'administrateur de la Société afin de la pallier la vacance de mandat suite à la démission de M. Peter Morris.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010075491/22.

(100068548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

FW Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.940.

Par résolution signée en date du 18 mai 2010, l'associé unique a décidé de nommer Kevin Hagan avec adresse professionnelle à Perryville Corporate Park, NJ 08809-4000 Clinton, Etats-Unis, au mandat de gérant de la classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010059723/13.

(100074159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Thewix Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 91.920.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social le 23 avril 2010*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean METZ de son poste d'Administrateur délégué à dater de ce jour. Le Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement Monsieur Philippe TROQUET, domicilié à L-9752 Hamiville, rue Principale 5, au poste d'administrateur délégué avec effet à ce jour. La société se valablement engagée par sa seule signature.

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe TROQUET de son poste de Président du Conseil d'Administration à dater de ce jour. Le Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement Monsieur Jean METZ, domicilié à CH-1873 Val D'Illiez (Suisse), route de Play 10, au poste de Président du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

- L'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur à dater de ce jour, il s'agit de Monsieur Hubert RIDOLPHI, domicilié à CH-1875 Morgins (Suisse), Bellavista 423, qui accepte cette fonction.

Les personnes ainsi nommées prennent leurs fonctions respectives avec effet au 23 avril 2010. Les mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

L'Assemblée termine la présente séance en exposant la composition du Conseil d'Administration en tenant compte des modifications actées ce jour:

- Monsieur Philippe TROQUET est administrateur et administrateur délégué;
- Monsieur Jean METZ est administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Hubert RIDOLPHI est administrateur;
- Madame Patricia ERNOTTE est administrateur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010059775/29.

(100074047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

SH Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.794.

Auszug aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 26. April 2010

Aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 26. April 2010 gehen die folgenden Änderungen in der Besetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft hervor:

1. mit Ablauf des 03.05.2010 wurde Herr Alexander J. Heckmanns, geboren am 09.04.1961 in Krefeld, Deutschland und wohnhaft in 9, Rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abberufen,

2. mit Wirkung zum 05.02.2010 wurde Herr Björn Kunde, geboren am 05.05.1978 in Berlin, Deutschland, und wohnhaft in Edgar-Roß-Straße 6, 20251 Hamburg, Deutschland, für unbestimmte Zeit zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft berufen und

3. mit Wirkung zum 04.05.2010 wurde Herr Bernd Janietz, geboren am 26.07.1948 in Goslar, Deutschland, und wohnhaft in 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, für unbestimmte Zeit zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft berufen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Mai 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010075483/25.

(100068593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Gefipar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 22.803.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«QUOTE-INVEST CORP. INC.», société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «GEFIPAR HOLDING S.A.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 22.803, constituée suivant acte notarié du 19 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 168 du 13 juin 1985. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé prévoyant la conversion du capital en euros publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 149 du 28 janvier 2002.

II.- Que le capital social de société anonyme «GEFIPAR HOLDING S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le

passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5626. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010059787/48.

(100074030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Investment Select Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.730.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue le 10 mai 2010 à Luxembourg:*

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTMENT SELECT FUND III

Référence de publication: 2010059788/19.

(100074012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Mirabaud Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.751.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Mirabaud Bonds (en liquidation) («La Société») qui s'est tenue le 24 décembre 2009 a décidé:

- de la clôture de liquidation de la Société

- de confier à Pictet & Cie (Europe) S.A., 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administration centrale, la bonne garde pendant une période de 5 ans des documents comptables, livres, registres et autres documents de la Société.

Pour MIRABAUD BONDS

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010059789/17.

(100073975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Alice Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.653.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 13 avril 2010 à Luxembourg.

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis,

- Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, née le 03 février 1982 à St. Vith (Belgique), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis,

- Monsieur Alhard von KETELHODT, expert-comptable, né le 27 mai 1961 à Bochum (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire de la société "KOBUS à r.l.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

ALICE HOLDING S.A.

Romain ZIMMER

Administrateur

Référence de publication: 2010075761/24.

(100069419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Al Badr B. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 40.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060285/10.

(100075347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Royale Neuve VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.700,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.089.

Version française

Décision du 3 mai 2010 de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique décide de nommer un nouveau membre du Conseil de Gérance pour une durée illimitée:

- Mr Eric BERG, 10a, Boulevard Royal - L - 2449 Luxembourg

Le nombre des Gérants est fixé à 4.

L'actionnaire unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L -1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009.

Copie certifiée conforme
ROYALE NEUVE VII Sarl
Signatures
Gérant / Gérant

Decision of the sole partner May 3, 2010

The sole Partner decides to appoint a new Member of the Board of Manager of the Company for an unlimited period:
Mr Eric BERG, 10A, boulevard Royal, L - 2449 LUXEMBOURG

The number of Managers is set at 4.

The sole Partner decides to appoint PriceWaterhouseCoopers S.ar.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2010.

Certified copy
ROYALE NEUVE VII Sarl
Signatures
Manager / Manager

Référence de publication: 2010076763/33.

(100070261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Fondation luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4-6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg G 191.

Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF	Valeur brute 2009	Amortiss. cumulé 2009	Valeur nette 2009	Valeur nette 2008
Actif immobilisé				
Terrain	625.745,00	0,00	625.745,00	1.325.000,00
Immobilisation en cours	468.632,01	0,00	468.632,01	219.354,71
Total Actif immobilisé:	1.094.377,01	0,00	1.094.377,01	1.544.354,71
Actif circulant				
Créances				
- Débiteurs divers			25,00	0,00
- Compte/c O.A.I.			112.055,39	0,00
- Compte/c Co-propriété			59.863,60	0,00
Banques				
- BIL c/c			187,87	204,84
- BCEE c/c			12.355,81	0,00
- BIL c/terme			23.608,79	23.386,67
- BCEE c/terme			129.366,28	0,00
Total Actif circulant:			337.462,74	23.591,51
TOTAL ACTIF			1.431.839,75	1.567.946,22
PASSIF			Valeur nette 2009	Valeur nette 2008
Fonds propres et réserves				
Fonds propres			1.350.000,00	1.350.000,00
Résultat reporté			-1.408,49	0,00
Résultat de l'exercice			44.228,24	-1408,49
Total Fonds propres et réserves:			1.392.819,75	1.348.591,51
Dettes				
- Créiteurs divers			75,00	0,00
- Dette envers O.A.I.			0,00	219.354,71
Total Dettes:			75,00	219.354,71

Compte de régularisation	38.945,00	0,00
TOTAL PASSIF	1.431.839,75	1.567.946,22

*Pertes & Profits
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009*

CHARGES	2009	2008
Frais de constitution	1.690,44	1783,55
Impôts et taxes communales	184,50	0,00
Frais de représentation	66,40	0,00
Frais administratifs	187,50	0,00
Frais bancaires	34,50	12,00
BENEFICE SUR PERIODE	44.228,24	0,00
TOTAL CHARGES	46.391,58	1.795,55
RECETTES	2009	2008
Ajustement s/immobilisé	45.172,00	0,00
Produits financiers	1.219,58	386,86
PERTE SUR PERIODE	0,00	1.408,69
TOTAL RECETTES	46.391,58	1.795,55

Rapport des Commissaires aux Comptes concernant l'année 2009

Les commissaires ont procédé le 23 mars 2010 à la vérification des comptes de l'année 2009. Les chiffres de la comptabilité sont en parfaite concordance avec ceux du compte de profits et pertes de l'année 2009, ainsi que ceux du bilan au 31 décembre 2009.

Les commissaires ont procédé aux sondages et aux vérifications nécessaires pour constater la concordance entre les écritures comptables et les documents originaux.

Ils ont exprimé leur satisfaction à ce sujet aux responsables de la comptabilité.

Concernant le Compte des Profits et Pertes:

Etant donné que l'immeuble est encore en construction et que donc la fondation n'a pas encore d'activité d'exploitation, il n'y a pas de revenu provenant de l'exploitation normale et les seuls revenus sont des produits financiers de 387 € ainsi qu'un produit de 45.172 € provenant sur la cession du terrain. Ce revenu est dû au fait que quelques mois après la constitution de la Fondation, la valeur du terrain avait été réajustée d'un commun accord entre les trois copropriétaires. Du côté charges, le poste le plus important est le poste "frais de constitution" (acte de copropriété) pour 1.690 € sur un total de 2.163 €. L'exercice est clôturé par un bénéfice de 44.228 €.

Concernant le Bilan:

Actif Immobilisé:

Sa composition a changé suite à l'acte de copropriété du 17 février 2009. Lors de cet acte, la Fondation a cédé aux deux autres copropriétaires (OAI et Tema.lu) une partie de son terrain (cession à terme en ce qui concerne l'OAI; règlement comptant pour ce qui est de Tema.lu (anciennement Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Industriels). Le poste „terrain" s'élève encore à 625.745 € contre 1.325.000 € initialement. Suite aux avancements des travaux, les immobilisations en cours ont progressé à 468.632 € contre 219.3544 € en 2008. Il faut noter que le montant de 2008 comprenait la totalité de l'encours alors qu'à fin 2009, ce poste ne représente plus que la quote-part revenant à la Fondation.

Actif & Passif circulant:

A partir de l'acte notarié en question, la Fondation est passée ainsi d'un état de débiteur (219.355 €) à un état de créancier de l'OAI (112.055 €). Par ailleurs, sa trésorerie a bénéficié le même jour du versement du prix du terrain de la part de Tema.lu.

En vue de la poursuite du paiement des dépenses de construction, les trois copropriétaires ont ouvert un compte bancaire commun qui a été alimenté jusqu'à fin décembre 2009 par 6 versements de 100.000 euros chacun au prorata des millièmes respectifs, la part de la Fondation ayant été prise en charge par l'OAI afin de diminuer la dette de celui-ci envers la Fondation.

La créance sur l'OAI au 31 décembre 2009 s'est élevée ainsi à 112.055 €, tandis qu'à la même date, le compte de la copropriété (part de la Fondation) a fait apparaître un solde créditeur de 59.864 €.

Les dépôts en banque ont progressé de 23.592 € à 165.519 €, et ceci suite au règlement comptant de la vente du terrain par Tema.lu. et grâce aux dons reçus.

Quant au compte de régularisation, il indique les sommes collectées (38.945 €) jusqu'alors par la Fondation de la part des donateurs.

En conclusion:

Le Bilan et le Compte des Profits et Pertes reflètent la phase de démarrage de la Fondation. Il continuera à évoluer fortement en 2010 en fonction de la progression des travaux.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Patrick Tanson / Jean-Claude Lecomte / Paul Diederich.

Référence de publication: 2010076663/96.

(100070194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Alpha-Oceane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHA-OCEANE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060287/11.

(100075201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Burglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.113.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010060294/12.

(100075368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pneus Goedert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 153.099.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur André GOEDERT, commerçant, né à Luxembourg le 6 mars 1950, demeurant à L-6214 Consdorf, 32, Mélicksheck;

2. Monsieur Georges GOEDERT, commerçant, né à Luxembourg le 15 octobre 1982, demeurant à L-6214 Consdorf, 32, rue Mélicksheck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de pneus et d'accessoires automobiles ainsi que le montage de pneus. La société peut effectuer toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent..

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Pneus Goedert S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Ingeldorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Georges GOEDERT, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur André GOEDERT, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérants:

1. Monsieur André GOEDERT, prénommé;
2. Monsieur Georges GOEDERT, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Le siège social est établi à L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

65131

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goedert, Goedert, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 7 mai 2010. Relation: DIE/2010/4355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 mai 2010.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2010077615/87.

(100070150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Cairnbulg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 127.494.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2010.

Référence de publication: 2010060296/10.

(100075280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Dorina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.867.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/05/2010.

Référence de publication: 2010060304/10.

(100075349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Bei de Fliedermals, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 3.080.

DISSOLUTION

Extrait

Le Président constate que l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2009 est régulièrement constituée et que le quorum de présences prévu à l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif est atteint.

A la fin de l'assemblée générale extraordinaire, les membres décident à l'unanimité la dissolution avec effet immédiat de l'a.s.b.l. Bei de Fliedermals alors que les activités pour lesquelles elle a été fondée et qui sont entérinées à l'article 2 de ses statuts ont été d'un commun accord intégralement repris par l'Administration Communale de Weiler-la-Tour.

Conformément aux dispositions de l'article 29 des prédits statuts, ont été institués liquidateurs, les membres du conseil d'administration:

- Madame Christine MAJERUS-GALES, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 32, rue du Schlammestee

- Madame Josiane GROFF-COLLING, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 18, rue du Cimetière

- Madame Marie-Rose HENGEN-WAGNER, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 1, rue de Luxembourg

- Madame Viviane PENNING-TIBESAR, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 13A, rue de Hassel

- Madame Nicole SIMON-APPENROTH, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 8A, rue des Gorges

- Madame Sonja FLIES-THULL, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5898 Syren, 24, rue A. Ludovissy

- Madame Andrée DUWE-OLINGER, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5898 Syren, 26, rue A. Ludovissy

Conformément aux dispositions de l'article 29 prédit, l'actif est immédiatement transféré à l'Administration Communale de Weiler-la-Tour qui accepte. Il est constaté qu'il n'existe aucun passif à charge de l'association.

Cet extrait sera joint au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2009 pour en faire partie intégrante.

Fait à Weiler-la-Tour, le 8 octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010075617/34.

(100069132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Eurofund Investments Crown Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010060305/12.

(100075351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Eurofund Investments Crown Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010060306/12.

(100075352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Kreizheck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.511.

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "KREIZHECK S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77511, (matricule: 2000 24 12 250) constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 1^{er} février 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2177 du 8 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Alzingen.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel GILLARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Howald.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision d'approuver la fusion par absorption (la "Fusion") entre la société anonyme "K-DEVELOPMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140443, (matricule: 2008 22 20 527), en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et la Société en tant que société absorbée (la "Société Absorbée"). La Société Absorbée et la Société Absorbante sont définies comme étant les "Sociétés Fusionnantes";

2. Décision d'approuver le projet de fusion concernant la Fusion tel qu'enregistré et déposé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg en date du 24 mars 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 646 du 26 mars 2010 (le "Projet de Fusion");

3. Décision de fixer la date à laquelle la Fusion prendra effet (la "Date d'Effet") au jour de la présente assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion;

4. Conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), décision d'absorber à la Date d'Effet la Société Absorbée selon les termes de la Fusion;

5. Décision que toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante en date de ce jour;

6. Décision de procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, entre les Sociétés Fusionnantes ainsi qu'à l'égard des tiers, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

7. Décision, comme conséquence de la Fusion, de dissoudre la Société Absorbée à la Date d'Effet.

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'approuver la Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée;
- d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 646 du 26 mars 2010;
- de fixer la Date d'Effet de la Fusion au jour des présentes.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 278 à 280 de la Loi, l'assemblée décide que la Société Absorbante absorbe à la Date d'Effet la Société Absorbée selon les termes de la Fusion.

Troisième résolution

L'assemblée constate que toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, comme conséquence de la Fusion, la dissolution de la Société Absorbée à la Date d'Effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECCA - GILLARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2010. Relation GRE/2010/1563. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2010.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2010077627/84.

(100070658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

ESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESSY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060308/11.

(100075184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

N.S.D. Nouvelle Société de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.825.

RECTIFICATIF

Extrait

AU LIEU DE

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mai 2010 qu'ont été nommés en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA, Riccardo MORALDI, Annalisa CIAMPOLI:

Administrateurs:

Madame Valerie WESQUY, employée privé, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Vincent WILLENS, employé privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, administrateur et Président;

Monsieur Vincent COURMEAU, directeurs de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, administrateur.

Commissaire:

La société SER.COM SARL, à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, RCSL B 117 942, à été renommé.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Transfert de siège social:

Le siège social est transféré du 38 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg au 3 rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg.

Enregistré au registre de commerce et des sociétés sous la référence:L100066635

Déposé le 12/05/2010

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait conforme

IL Y A LIEU DE LIRE:

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mai 2010 qu'ont été nommés en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA, Riccardo MORALDI, Annalisa CIAMPOLI:

Administrateurs:

Madame Valerie WESQUY, employée privé, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Vincent WILLEMS, employé privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, administrateur et Président;

Monsieur Vincent CORMEAU, directeurs de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010075869/43.

(100069470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 31.105.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAÏENCE S.A.

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2010060314/11.

(100075251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HASTINGS & CORNWALL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010060321/12.

(100075305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Jaluit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.407.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010060330/11.

(100075380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

IMMO Gérance Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060324/10.

(100075295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Jaluit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 98.407.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010060327/11.

(100075355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Jaluit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 98.407.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010060328/11.

(100075371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Lancelot Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 54.040.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060333/11.

(100075255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Parissimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 56.537.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010060349/10.

(100075252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.